M. PELLETAN. — Cela ne signifie rien.

M. JAURÈS. — Il fallait le constater.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu deux autres ordres du jour dont un de MM. Jullien et Rabier ainsi conçu : « La Chambre approuvant l'attitude du gouvernement et comptant sur sa fermeté pour défendre les droits de l'Etat, passe à l'ordre du jour. » L'autre est de M. de Douville-Maillefeu.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Après le caractère qu'a pris le débat, le gouvernement ne plus se contenter de l'ordre du jour pur et simple. Il accepte l'ordre du jour Bourgeois.

Intervention de M. de Ramel

M. DE RAMEL. — Nous maintenons l'ordre du jour pur et simple. La Chambre ne peut trancher elle-même une question pendante devant le Conseil d'Etat. Elle créerait ainsi une confusion de pouvoir.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — La Chambre peut faire connaître son sentiment sur l'attitude du gouvernement sans empiéter sur les droits du pouvoir judiciaire.

L'ordre du jour pur et simple rejeté

L'ordre du jour pur et simple qui a la priorité de droit est mis aux voix.

Le scrutin donne les résultats suivants : Votants, 513; majorité absolue, 257; pour, 79; contre, 434. L'ordre du jour pur et simple est repoussé.

On met aux voix la priorité demandée en faveur de l'ordre du jour Millerand. Voici les résultats du scrutin : Votants 499, majorité absolue 246, pour 105, contre 385. La priorité pour l'ordre du jour Millerand est repoussée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR BOURGEOIS

Les autres ordres du jour, sauf l'ordre du jour Bourgeois sont retirés. Il est mis aux voix. Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants 406. Majorité absolue 204. Pour 385. Contre 21. Cet ordre du jour est adopté.

L'INTERPELLATION JOURDE

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Jourde une demande d'interpellation sur les mesures que compte prendre le ministre pour mettre les caisses de retraite des ouvriers des chemins de fer à l'abri de toute spéculation financière.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — Le gouvernement a soumis la question au comité consultatif des chemins de fer.

M. JOURDE. — Les obligations ont cessé.

M. DE BERNIS. — Grâce aux agissements des interpellateurs.

Cris : A un mois !

Le renvoi à un mois est mis aux voix et voté par 307 voix contre 165 sur 471 votants.

Séance lundi, à 2 heures. La séance est levée à huit heures 15.

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

La réglementation du travail

Paris, 23 juin. — M. Gastelin vient de déposer une proposition de loi tendant à la réglementation du travail sur les chantiers de l'Etat, des départements, des communes ou des particuliers bénéficiant de la clause d'utilité publique. L'auteur de la proposition, mettant à profit le cahier des charges qui existe actuellement, mais uniquement pour les travaux de l'Etat, y ajoute certaines clauses qui figuraient dans ce cahier des charges en 1848 et qui furent annulées depuis.

Ces clauses visent notamment l'hospitalisation des ouvriers, les indemnités en cas de maladies ou d'accidents, le repos hebdomadaire, etc. M. Castelin introduit, en outre, dans le cahier des charges, la limitation du nombre des ouvriers étrangers employés sur les chantiers et réglemente la participation des associations ouvrières aux travaux publics en étendant l'ensemble de ces dispositions à tous les chantiers de l'Etat, des communes, des départements et des particuliers jouissant de la clause d'utilité publique.

AU SENAT

Le travail des femmes

La commission sénatoriale, chargée de l'examen du projet de loi relatif au travail des enfants, des filles mineures et des femmes, s'est réunie sous la présidence de M. Thorel.

M. Lourties, ministre du commerce, a présenté à la commission les observations du gouvernement sur les dispositions du projet. Il sera de nouveau entendu mercredi.

LES ÉVÉNEMEMTS DU MAROC

Le correspondant des *Débats* écrit de Tanger que l'on attend d'un moment à l'autre la nouvelle du départ d'Abdul Azis de Rabat pour Meknès. Or comme la durée de cette route exigera environ une douzaine de jours et que la cour marocaine séjournera à Meknès le temps moral nécessaire à la reconnaissance du nouveau pouvoir, il en résulte que, d'ici deux semaines, la situation va demeurer stationnaire. L'état politique de la région des plaines continue d'être calme dans le Gharb, dans la vallée du Loukkos; les populations sont absorbées par les travaux des champs, grâce à la récolte qui est très belle et à la baisse considérable du prix du blé qui, cet hiver, valait jusqu'à 15 fr. les quarante kilg. et est tombé au ce moment à 4 fr.

Le correspondant du *Times*, M. Walter Harris, le même qui a accompagné le Sultan à Tafilalet, est parti pour Fez ; il a traversé El-Ksar-el-Kebir, il y a peu de jours. Les Aït Iloussi dont je vous avais annoncé le soulèvement, il y a environ trois semaines, viennent, à la nouvelle de la mort de Moulaï Hassan, de tenter de s'emparer de la petite ville de Sefrou, distante de vingt kilomètres au sud de Fez. C'est un indice assez grave de l'état des esprits dans tout le massif montagneux des Beraber.

NOUVELLES DU JOUR

Une explosion de grisou dans une mine en Angleterre

NOMBREUSES VICTIMES

Cardiff (pays de Galles), 23 juin. — Une explosion vient de se produire dans la mine Albion; deux cents hommes se trouvent dans le puits. Une partie d'exploration s'apprête à descendre dans la mine; la consternation est indescriptible.

Cardiff, 23 juin. — Il y a dans le puits 200 mineurs considérés comme perdus. Aux abords de la fosse, des scènes déchirantes se passent.

Un gros scandale à la préfecture de police

Paris, 23 juin. — D'après le *Petit Parisien*, un gros scandale est sur le point d'éclater à la préfecture de police sur la dénonciation d'un agent menacé de révocation. M. Lépine a ouvert une enquête qui a établi que de hauts fonctionnaires avaient accepté des pots-de-vin de grands cercles et détourné à leur profit des sommes dont ils avaient la disposition. Plusieurs révocations sont imminentes.

Une nouvelle affaire Max Lebaudy

Paris, 23 juin. — Le *XIXe Siècle* annonce qu'une nouvelle instruction est ouverte au sujet d'une affaire à laquelle serait encore mêlé M. Max Lebaudy. Il s'agit toujours de billets souscrits par le jeune millionnaire et il se pourrait que de nouvelles poursuites fussent engagées sous peu qui aboutiraient à des arrestations.

Où est Turpin

Paris, 23 juin. — Le *Soir* confirme que Turpin n'est pas retourné à Bruxelles. Il ajoute que l'inventeur de la mélinite est toujours à Rosendaël auprès de sa mère, où il attend le résultat de l'enquête. Le *Soir* ajoute que les plis de Turpin ont été ouverts au ministère du commerce mais que le secret le plus absolu continue à être tenu sur leur contenu.

Les fêtes de Roche à Versailles

Versailles, 23 juin. — Les fêtes de Roche ont commencé ce soir par un grand banquet présidé par M. Lourties. Le ministre du commerce a prononcé un long discours en l'honneur du héros de la fête dans lequel il célèbre surtout le républicain intègre qui fut un modèle de probité scrupuleuse et de généreux désintéressement. M. Lourties a terminé par un appel à l'union des républicains qui veulent le développement progressif de nos institutions dans la paix et la liberté.

Une collision en mer. — Quatre victimes

Cherbourg, 23 juin. — Deux goëlettes le *Parvel*, de Christiansund, et le *Marie-Stahl*, de Rostock, se sont abordées dans la Manche ; la *Marie-Stahl* a coulé; quatre hommes se sont noyés.

Le tsarewitch en Angleterre

Londres, 23 juin. — Le tsarewitch, venant de Walton Thames, est arrivé ce matin à Windsor, où la reine l'a retenu à déjeuner.

La nouvelle Encyclique en Grèce

Athènes, 23 juin. — L'Encyclique du Pape est très commentée par la presse. Les journaux parlent avec vénération de Léon XIII, mais ils repoussent son appel à l'adresse de l'orthodoxie dont ils défendent l'ancienneté et la vérité des dogmes.

Un asile d'indigents en flammes en Suisse

Berne, 26 juin. — L'asile d'indigents d'Utzigen, près Berne, est en flammes. L'asile contenait plus de 300 pensionnaires.

Ecroulement d'un palais à Saint-Pétersbourg
Nombreuses victimes

Berlin, 23 juin. — Les journaux publient une nouvelle de Saint-Pétersbourg, d'après laquelle le palais de quatre étages du prince Orlani s'est écroulé, aujourd'hui à midi beaucoup de personnes sont restées ensevelies dans les décombres ; jusqu'à présent on a retiré quatre morts.

Le Congrès des jurisconsultes catholiques

Paris, 23 juin. — Les séances du congrès des jurisconsultes catholiques continuent sous la présidence de M. Théry, avocat à Lille. Dans la séance de l'après-midi, M. Louchet, avocat, a parlé sur le droit d'accroissement; M. Gamet, professeur à l'Université catholique, sur les fabriques; M. l'abbé Duballet, sur les lois qui régissent les biens de l'Eglise, et M. l'abbé Feret, curé de Saint-Maurice, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ce matin, on a commencé la discussion sur la question des fabriques : M. Rivet, professeur à la faculté libre de droit de Lyon, et M. l'abbé Pinet ont lu d'importants rapports. Cette après-midi, continuation de cette discussion; la séance ne se terminera que fort tard dans la soirée, car de nombreux orateurs prendront la parole.

Le congrès n'émettra aucun vœu et ne votera aucun ordre du jour; le compte rendu officiel sera seulement inséré dans diverses revues : c'est M. de Lestelley, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Grenoble, qui est chargé de cet important travail.

Le plébiscite de la « Libre Parole »

La *Libre Parole* donne les résultats définitifs de son plébiscite sur l'élection présidentielle. Le nombre total de votants est de 160,535.

Le général X... vient en tête avec 62,253; puis le prince Victor-Napoléon avec 55,655; le comte de Paris, 14,593; Cavaignac, 5,214; Casimir-Périer, 4,227; Carnot, 1,002; Constans, 662; Dupuy, 577; Challemel-Lacour, 561; Brisson, 558.

Puis, suivent un grand nombre de divers parmi lesquels MM. Flourens, 7,286; Déroulède, 5,175; Drumont, 2,694; le prince Roland Bonaparte, 1,471; le général de Negrier, 1,264; l'amiral Gervais, 1,253; le général Dodds, 599; Naundorff, 70. Les membres du comité ont rédigé le procès-verbal suivant :

« Le Comité chargé du dépouillement du plébiscite de la *Libre Parole* s'est réuni les 13, 15, 16, 18, 19, 20, 21 et 22 juin 1894.

« Le chiffre des bulletins sous enveloppe s'est élevé à 160,149. Les listes transmises sans bulletins, par des comités correspondants à 60,086 suffrages.

» Dans l'impossibilité de vérifier les origines des votes, et étant donnés les envois collectifs de natures diverses, le comité a dû accepter, au même titre, les suffrages sous enveloppe timbrée et les bulletins non affranchis remis au bureau du journal.

» Il y a lieu de remarquer que la plupart des bulletins, portant le nom de M. Flourens, étaient imprimés sur papier spécial; un certain nombre même étaient contenus dans des enveloppes dont la suscription était également imprimée.

» Sous le bénéfice de ces observations, les membres du comité certifient exact le dépouillement auquel ils ont procédé.

» En foi de quoi, ils ont signé le présent procès-verbal.

» Paris, le 22 juin 1894.

» Edmond TURQUET, Roger LAMBELIN, OBERLIN, vicomte d'HUGUES, QUENTIN-BAUCHARD, Gabriel BAUME. »

Nouvelle affaire d'espionnage

Grenoble, 23 juin. — Hier, dans l'après-midi, vers trois heures, deux gendarmes de Grenoble se sont présentés au restaurant Balbot, à Eybens, pour perquisitionner dans la chambre de deux voyageurs descendus à l'hôtel. Ces deux individus, de nationalité allemande, ont été signalés comme espions par M. de Ravanat, adjoint au maire d'Eybeus.

Ils étaient arrivés dans cette commune depuis samedi dernier et s'occupaient à prendre le croquis de nos forts.

Conduits à Grenoble par les gendarmes, ils ont été écroués, à six heures du soir, à la maison d'arrêt. Les individus arrêtés sont les sieurs Hassig, âgé de 19 ans, originaire de Saint-Gall ; Friedrick Vandschneider, 20 ans, né à Kiel (Prusse). Ces individus étaient employés à l'hôtel Monnet. Au cours des perquisitions opérées chez eux, on a trouvé, outre un grand nombre d'objets de toutes espèces, des bouteilles de vin et couverts dérobés à l'hôtel, une décoration militaire allemande, plus de deux cents lettres en allemand et enfin des guides cartes édités sur le Dauphiné.

Où est Turpin ?

Paris, 23 juin. — La *Patrie* se dit en mesure de démentir, d'après des renseignements puisés à Bruxelles et à la préfecture de police, les nouvelles données par un journal du matin concernant le départ de Turpin pour la Belgique et la reprise des négociations en vue de la vente à l'étranger de son explosif.

« Depuis une quinzaine de jours, dit la *Patrie*, Turpin n'a pas paru à l'*Hôtel du Grand-Monarque*, à Bruxelles, où il a coutume de descendre. »

D'autre part, le service de la sûreté assure que Turpin est encore en France.

Situation lamentable au Tonkin

M. de Montfort, député et membre de la commission de l'armée, révèle ce matin, dans le *Figaro*, le lamentable état du Tonkin. Grâce aux complaisances du gouverneur général, les bandes chinoises s'y établissent en armes, comme en pays conquis et nos soldats trop peu nombreux, manquant d'abri, de vivres, de vêtements, sont impuissants à comprimer la formidable insurrection qui se prépare sous leurs yeux.

L'administration du Dahomey

« L'Officiel » publie ce matin deux décrets sur le Dahomey. L'un organise l'administration de la colonie, l'autre nomme M. Ballot gouverneur.

Sinistres maritimes

Cherbourg, 23 juin. — Le steamer *Obock*, capitaine Courtalon, de la Compagnie Grossos, du Havre, jaugeant 3,500 tonneaux, a été abordé à six milles de l'île d'Aurigny par un bâtiment. L'*Obock* a coulé immédiatement. Les quarante hommes de l'équipage se sont sauvés dans les canots et sont arrivés à Cherbourg ainsi que onze passagers. On ignore le sort de l'autre navire.

Brest, 23 juin. — Le steamer anglais le *Rhio*, de New-York, s'est échoué hier par un temps de brume sur la pointe d'Onessant.

L'équipage, composé de dix-sept hommes a pu se sauver.

L'affaire Rouanet

Paris, 23 juin. — M. Rouanet, député, dont la femme a été arrêtée hier soir sur la plainte d'un sieur Sémichon, qui l'accusait de lui avoir volé sa montre, vient de déposer une plainte en police correctionnelle.

Procédés judiciaires

Mlle Schmeler, jeune Autrichienne, institutrice des enfants de M. Pierre Petit, photographe, était arrêtée pour infanticide, sur la dénonciation de M. Malmasse, propriétaire d'un château près de Romorantin. Comme l'ordre de l'arrêter avait été donné par le parquet de Romorantin, celui de Paris n'appela pas un médecin pour s'assurer de la véracité de l'accusation qui pesait sur la jeune Autrichienne. Mlle Schmeler dut donc attendre pendant huit jours et au Dépôt, que le Parquet de Romorantin se décidât à la faire conduire dans cette dernière ville par deux gendarmes. A Romorantin, un examen médico-légal prouva son innocence. On la mit en liberté, mais on ne lui paya pas seulement le voyage pour revenir à Paris.

M. Pierre Petit a pris cause pour la jeune fille de concert avec l'ambassade autrichienne ; il a intenté un procès en dommages-intérêts pour Mlle Schmeler, que cette arrestation arbitraire et son long séjour au Dépôt au milieu de femmes plus ou moins recommandables, ont rendue malade. L'affaire est venue hier, devant le tribunal civil de Romorantin. M. Raoul Joubert a plaidé pour Mademoiselle Schmeler. Le jugement a été remis à huitaine.

Le capitaine Jacques à Bruxelles

Bruxelles, 23 juin. — Le capitaine Jacques est arrivé à la gare du Midi à 1 h. 38, venant de Paris. Il a été reçu par les autorités de l'Etat du Congo, le comité de la Société antiesclavagiste, un grand nombre d'officiers, les membres du clergé, etc. Une foule énorme a acclamé le capitaine Jacques avec le plus grand enthousiasme.

Les événements de Serbie

Belgrade, 23 juin. — Les bruits relatifs à une crise ministérielle sont dénués de fondement. Le roi part demain matin. Au conseil des ministres d'aujourd'hui, en signant le décret qui investit le conseil des ministres de la régence pendant son absence, le roi a exprimé sa pleine confiance au président du conseil et à ses collègues.

Belgrade, 23 juin. — Le roi Alexandre est parti ce matin pour Constantinople ; il a été salué à la gare par l'archiduc Joseph d'Autriche. L'entrevue a été des plus cordiales. Il n'y a eu aucun incident.

Un scandale à la cour d'Allemagne

Berlin, 23 juin. — L'arrestation par ordre de l'empereur du chambellan de Holze est très commentée. M. de Holze, qui est très riche et marié, est accusé d'avoir depuis de longues années écrit des lettres anonymes à des membres de la haute société berlinoise. On se demande pourquoi il a été écroué à la prison militaire puisqu'il n'appartient plus à l'armée active. Il est probable que c'est afin d'éviter un scandaleux procès devant les tribunaux civils ; sa famille dit qu'il est fou.

La crue des eaux en Hongrie

La crue des eaux cause dans le nord de la Hongrie de terribles catastrophes.

Tremblement de terre en Grèce

Athènes, 23 juin. — Plusieurs secousses de tremblement de terre ont été ressenties sur divers points, notamment à Delphes, à Patras, à Athènes et à Nauplie.

Les grèves de mineurs aux Etats-Unis

New-York, 23 juin. — Les mineurs grévistes du comité de Jefferson (Pensylvanie), tous Italiens, Hongrois ou Slaves, ont pillé les magasins de la Compagnie, brûlé les wagons et d'autres objets. Les mineurs grévistes de l'Indiana, au nombre de cinq mille, ont décidé la fin de la grève.

Réfugié politique

New-York, 23 juin. — Le Salvador réclame aux Etats-Unis la personne de l'ex-président, M. Antonia Ezela, qui s'est réfugié, après sa défaite, à bord du *Bennington*.

Situation météorologique. — Roubaix, 23 juin. — Hauteur barométrique 763 Température à sept heures du matin 18 degrés au-dessus de zéro à une heure du soir 24 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 22 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 23 juin. — Voici, d'après le bureau central météorologique, l'état général de l'atmosphère, aujourd'hui, samedi 23 juin : La situation se modifie ; le baromètre descend sur l'Europe occidentale et la baisse atteint 6 mm. à Valentia depuis hier sur dix heures sous l'influence d'une dépression qui va bientôt aborder les Iles-Britanniques. Les fortes pressions s'étendent encore sur l'Espagne, la plus grande partie de la France et l'ouest de l'Autriche. Le vent est faible ou modéré du sud-ouest sur la Manche et la Bretagne, du sud-est au sud de l'Irlande.

Des pluies sont tombées seulement en Russie. Sur le reste de l'Europe, on ne signale que des ondées faibles et seulement à Paris et dans deux stations anglaises. La température varie très irrégulièrement : elle était de matin de 9° aux Hébrides, 17° à Paris, 22° à Constantinople, 25° à Alger, 33° à Perpignan. On notait 15° au mont Ventoux, 13° au puy de Dôme et 8° au pic du Midi. En France, le temps va devenir orageux avec température assez élevée. A Paris, hier et la nuit, quelques ondées donnant 1 mm. 7 au Bureau et 0 mm. 3 à Saint-Maur. Depuis hier, température max.: 23°5; min.: 16°3; moyenne : 19°0 : supérieure de 1°4 à la normale. Baromètre à sept heures du matin : 765 mm. 3. A la tour Eiffel. — Max.: 24°0; min.: 14°8.

Situation particulière aux ports. — Manche, mer belle à Dunkerque, Calais, à Boulogne et au Havre; agitée à Cherbourg. — Océan, mer peu agitée à Brest; très belle à Lorient. — Méditerranée, mer peu agitée à Marseille et Sète; calme à Nice. — Corse, mer belle aux îles Sanguinaires.

SPORTS FÉMININS

Voyez ces Jeunes Miss revenant du polo !
Quelles charmantes fleurs de grâce et de Sveltesse!
Elles doivent à l'air, au jeu, leur robustesse,
Mais leur beauté surtout au savon du congo.
Yves Kerluron, au savonnier Victor Vaissier

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'anarchiste roubaisien Marlo. — L'arrêt de condamnation à mort cassé par la Cour de Cassation — Nous recevons la dépêche suivante d'un correspondant particulier :

« Paris, 23 juin, 11 h. 43 m. — L'arrêt de la Cour d'Assises du Nord, condamnant Marlo à mort, vient d'être cassé par la Cour de Cassation. »

L'affaire de la rue Watt. — *True des ennemis du socialisme.* — Sous ce titre, le *Travailleur*, publie un article, d'où nous extrayons le passage suivant :

« Le *Journal de Roubaix* de mardi dernier, narrant un incident qui s'est passé lundi, rue Watt, qualifie de « socialiste » l'auteur de l'acte de cruauté commis au préjudice d'une pauvre famille dont il mit, sans aucune forme de procès, le ménage sur le carreau ; comme si cet acte n'était pas en contradiction formelle avec les principes du socialisme. »

Le *Travailleur* se trompe en disant que le citoyen Decottignies n'appartient pas au parti socialiste. C'en est un des membres les plus ardents, au contraire ; il nous l'a déclaré lui-même et l'a écrit dans une lettre que nous avons reproduite mercredi. Il y a six mois, encore, il faisait partie d'un groupe... Voici d'ailleurs ce qu'il nous a dit, samedi soir, à ce sujet : « Depuis plus de dix ans, je suis victime de mes opinions socialistes. Je me suis retiré des groupes, *car je ne veux plus verser d'argent pour des socialistes* DE CARTON *comme ceux de Roubaix !* » Ajoutons que le citoyen Decottignies, qui a fait une propagande très active en faveur de la Municipalité actuelle, lors des élections, est employé, pour le compte de la Ville, comme distributeur des eaux de la Lys.

La construction d'une crèche, rues de la Balance et Franklin. — Pendant 15 jours, du 25 juin au 9 juillet, les pièces et le projet relatifs à la construction d'une crèche, rue de la Balance et Franklin, seront déposés au secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 10, 11 et 12 dudit juillet de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Le concert d'été de la « Grande-Harmonie. » — Nous apprenons que le concert d'été, offert par la *Grande-Harmonie*, à ses membres honoraires, sera donné le dimanche 22 juillet. M. Henry Bossut, pour cette circonstance, a gracieusement mis à la disposition de notre musique municipale, ses magnifiques jardins du château de Barbieux.

La « ducasse » du Jean-Ghislain. — C'est aujourd'hui, 24 juin, que se célèbre la « ducasse » si populaire et si connue du Jean-Ghislain. Si le beau temps se maintient, il y aura foule, l'après-midi, comme les années précédentes, dans le quartier de l'Ommelet, où de nombreuses baraques sont installées.

Les barbiers de cabaret et les patrons coiffeurs. — La chambre syndicale des patrons coiffeurs se propose de porter à la connaissance de M. le ministre des finances ce fait que plus de quatre cents barbiers s'installent, le samedi et le dimanche, dans les estaminets, pour y raser les consommateurs et leur couper les cheveux. Les coiffeurs se plaignent de cette concurrence qui, en effet, leur cause un grand préjudice. Cette décision vient d'être prise dans une réunion tenue, par les patrons coiffeurs, au siège de leur syndicat.

Les vols nocturnes. — La série continue. Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs ont opéré dans trois quartiers différents. Un peu avant deux heures du matin, Mme Castel, cabaretière à la « Ville de Paris, » rue des Lignes, 33, entendant du bruit, ouvrit une fenêtre, et plusieurs individus qui tentaient de fracturer sa porte, se voyant découverts, prirent la fuite. Une demi-heure plus tard, Mme veuve Fraignac, rue Blanchemaille, 55, était réveillée par son jeune fils qui avait entendu du bruit à la porte. A son tour, Mme Fraignac ouvrit sa fenêtre et vit quelques hommes s'éclipser dans l'ombre. Enfin, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Delaty, tailleur, rue de la Fosse-aux-Chênes, en faisant sauter la serrure de la porte d'entrée. Tous les meubles du rez-de-chaussée ont été fracturés et fouillés de fond en comble. Mais, dédaignant des bijoux en or et en argent, les malfaiteurs se sont contentés de s'emparer d'une somme de dix francs, qu'ils ont trouvée dans un tiroir. M. Cordier, commissaire de police, est allé, samedi matin, faire une enquête aux trois endroits indiqués.

Un accident dans un établissement d'apprêts. — Un accident qui aurait pu avoir des suites très graves est survenu, samedi après-midi, vers deux heures, à l'établissement de MM. Hannart frères, rue de l'Espérance. Un ouvrier apprêteur, du nom de Staedsbaeder, âgé de dix-neuf ans, était monté sur son métier pour en opérer le nettoyage. Il voulut faire tomber la courroie, mais le paquet de déchets qu'il tenait à la main s'entortilla dans l'énorme lanière tournant à toute vitesse, et l'imprudent fut, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, entraîné sur l'arbre de transmission. Par une circonstance des plus heureuses, il ne fut pas pris par ses vêtements, et il alla tomber de l'autre côté du métier, sur le carreau de l'atelier, en se tirant de cette terrible alerte avec une plaie à la tête, et une longue écorchure au bras droit, contusionné dans la chute. Le jeune homme put se rendre chez M. le docteur Largillière, et après un pansement sommaire, regagner le domicile de ses parents, cabaretiers, rue Belle.

C'est à 3 fr. 30 le kilog que se vendra, à partir du 16 juin, le délicieux beurre d'Oostcamp, qui arrive frais tous les jours, rue du Bois, 13, et dans les dépôts-succursales.

Beurre de conserves à des prix exceptionnels; conditions spéciales pour les hôteliers et les pâtissiers. 76573

Quelques personnes désireuses de fonder une société de Secours mutuels et de retraites se sont réunies et ont nommé une commission provisoire chargée de composer les statuts. Toutes les personnes soucieuses d'assurer leur sécurité et celle de leur famille sont instamment priées d'assister à l'assemblée qui aura lieu dimanche prochain, 24 courant, à 3 heures 1/2, au Demi-Cercle, place Notre-Dame, angle de la rue des Lignes, à Roubaix. Leur présence ne les engagera en rien. Les statuts y seront lus et soumis au vote pour être transmis à M. le Préfet, avec les noms des membres du bureau provisoire qui doit y être élu. Les organisateurs font appel à toutes les personnes sérieuses et prévoyantes (employés, ouvriers et commerçants sans distinction de classe et d'opinion) qui redoutent la misère causée par la maladie et la vieillesse, et veulent se grouper pour la conjurer en profitant des avantages considérables que l'Etat accorde aux sociétés de secours mutuels approuvées.

Les membres de l'Association amicale des anciens élèves des Frères sont instamment priés d'assister, avec leurs parents et amis, à l'assemblée qui aura lieu aujourd'hui, dimanche, à 3 heures 1/2, au Demi-Cercle, place Notre-Dame. Les membres qui ne pourraient s'y rendre sont invités à s'y faire excuser.

Un accident, rue du Bois. — Samedi matin, un ouvrier de 18 ans, en marchant, pieds nus, dans la cour de l'établissement de MM. J. et A. Dubar, apprêteurs, rue du Bois, a eu le pied droit coupé à la plante par des débris de verres. Après avoir reçu des soins à la pharmacie Deuve, le blessé a été reconduit en voiture à son domicile, rue de la Balance. Un repos d'un mois lui a été ordonné.

Pour avoir un logement. — Un paveur, Henri Baudin, 51 ans, rue de Wasquehal, à Tourcoing, venait, vendredi soir, briser, avec une pierre, un carreau du poste du Pont-Morel. L'agent de service sortit et lui demanda pour quel motif il avait agi de la sorte. Baudin répondit que c'était pour avoir un logement. Il a été immédiatement écroué.

Etablissement d'une briqueterie flamande boulevard de Reims. — MM. Laudrieux frères, entrepreneurs, rue Sainte-Thérèse, ont l'intention d'établir une briqueterie flamande, sur un terrain situé boulevard de Reims, au lieu dit « Les Prés ». A cette occasion, il sera procédé, le lundi 2 juillet, de deux à cinq heures de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie, à une enquête de *commodo et incommodo*.

Les autorisations de bâtir. — M. A. Wagnon, magasins, rues des Arts et de Soubise ; M. Louis Knoff, mur de clôture, rue du Fauvel; M. Tiers-Lezy, façade, Grande-Rue ; M. Six-Gadenne, une maison, rue d'Inkermann; M. A. Tulpin, une maison, rue Dammartin ; Mme veuve Isaac, deux maisons, Grande-Rue; M. Heyndricks, agrandissement d'un fissage, quai de Bordeaux et rue de la Vigne.

Chapelle des Carmélites. — Dimanche 24 juin, réunion des associés de l'Archiconfrérie Réparatrice des blasphèmes et de la violation du saint jour du dimanche. Salut solennel, à cinq heures; sermon, amende honorable. Indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Menus faits. — Deux enfants de 8 et 11 ans, les frères Emile et Arthur Lagneau, rue de Bouvines, cour Foutier, qui s'étaient amusés, vendredi à midi, à briser une palissade de l'établissement de M. Amédée Prouvost, rue de Beaumont, ont été l'objet d'un procès-verbal.

— Vendredi, à sept heures, trois gamins de 8 et 10 ans, Charles Depoorter, Arthur Lagneau (cité plus haut) tous deux rue de Bouvines, cour Foutier, et Emile Catteau, rue du Tilleul, ont été surpris en flagrant délit de maraudage, dans le jardin de M. Casimir Dermeaux. Procès-verbal a été dressé contre les parents de ces enfants.

— Dans la journée de vendredi, douze chiens errants ont été mis en fourrière. Cinq procès-verbaux ont été dressés.

Croix. — *Crèchet.* — *La ducasse annuelle.* — Aujourd'hui, dimanche, et demain, lundi, se célèbre la grande ducasse annuelle du hameau du Créchet (Place Saint-Pierre). Les attractions ne manqueront pas : Carrousel à deux étages et autres, vélocipèdes, balançoires américaines, friteuses, théâtres, cirques, tirs, moulins aériens, marchands de jouets et pains d'épices.

— *Un jeu de hasard peu connu.* — Depuis quelque temps, une trentaine de jeunes gens de Croix et des environs se réunissent derrière la fabrique des Anglais, pendant le repas de midi, et jouent à pile ou face. Les plus âgés ont, paraît, trouvé le moyen de scier des gros sous en deux et de les souder, de façon qu'il y ait une tête de chaque côté. Quand arrive leur tour de jouer, ils portent l'enjeu à cinquante centimes ou un franc sur le coté « face. » Ils gagnent — ou plutôt volent ainsi en peu de temps une certaine somme, et il paraît que des enfants de 14 ans ont perdu jusqu'à 6 fr. en moins d'une heure de temps. On est en droit de se demander où ces enfants prennent tant d'argent. En tous cas, il importe de faire cesser cet état de choses. La police, qui a été avisée, a pris de bonnes mesures pour arriver à ce résultat.

Usines d'Hallain (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égoûts, aqueducs, caniveaux, Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053--3680

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 30
Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**
A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières ; Boulanger, rue Ma-Campagne, 113; chez M. Mayot, angle des rues Latine et du Collège.
A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.
A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ; maison Tanghe-Verdonck), chez Mme vve Lebrun-Catteau, rue de Gand 91 ; chez M. Debuchy-Corset, rue du Tilleul, 16.
A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 1; rue des Juifs, 64.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76570

ENTERREMENTS DU 24 JUIN. — Mlle Laure Lefebvre, 5 heures, église Saint-Pierre (Créchet).

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS PEINTRES DE ROUBAIX. — Assemblée générale, le dimanche 24 juin, à 6 heures précises, au siège, Grande-Rue, chez Catrice. Ordre du jour : Renouvellement du conseil d'administration.

Cours de dessin et de peinture pour les jeunes filles. — Mlle de Saint-Amour, Roubaix, rue de la Gare, 16, (le lundi, de 10 h. à midi). 76409

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Un écho du Centenaire. — Le journal *Le Travailleur*, publie la lettre suivante qu'il dit avoir été adressée à M. Delphin Dumortier et que nous reproduisons à titre d'information ;

» Verdun, le 18 juin 1894.

» Monsieur Delphin-Dumortier,
» Conseiller municipal à Tourcoing,
» Monsieur et dévoué Conseiller,

» Après avoir pris connaissance des différents comptes-rendus officiels publiés dans le *Journal de Roubaix*, que nos bons *parents* ont eu la bonne inspiration de nous communiquer, nous nous imposons le devoir de vous adresser d'un commun accord ces quelques lignes justement méritées pour vous prouver toute notre reconnaissance, ainsi que celle de nos nombreuses familles, en échange de votre énergique et persistante intervention auprès de vos collègues dans les divers séances du conseil municipal dans l'unique but d'obtenir notre retour dans nos *foyers* durant les jours de fêtes du centenaire *1794-1894* que ne verrons *jamais plus*.

» Aussi, cher et dévoué conseiller, nous nous plaisons à reconnaître avec vous, que notre présence, notre uniforme n'aurait eu rien de préjudiciable au brillant fait d'armes de nos ancêtres. Bref, il était dit que la fête ne serait pas pour tous.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher conseiller, l'assurance de nos meilleurs sentiments et remerciements anticipés.

» *Un groupe d'enfants de Tourcoing en garnison à Verdun.* »

La grève de tisserands. — Samedi matin six ouvriers sont rentrés ; il ne reste donc que vingt grévistes qui ont continué d'observer le calme le plus complet. On espère que lundi la grève aura pris fin.

L'affaire des vols de laines de Roubaix. — Cette affaire prend chaque jour de plus en plus grandes proportions. M. Delalé, juge d'instruction, qui était déjà venu à Tourcoing la semaine dernière, est arrivé de nouveau samedi à 2 heures, accompagné de son greffier, M. Duparcq. Des agents de police de Roubaix avaient amené le sieur Edouard Mathieu, marchand de déchets, âgé de 43 ans, demeurant à Roubaix, rue des Champs, lequel avait été extrait de la prison de Douai.

Le service de la sûreté de Tourcoing avait arrêté dans la matinée, en vertu d'un mandat d'amener, converti ensuite en mandat de dépôt, le nommé Jean-Baptiste Cattoire, âgé de 44 ans, marchand de déchets, rue du Château. Il y a eu confrontation entre les deux prisonniers dans le cabinet de M. le commaire central, et plusieurs témoins, entre autres, des négociants, des domestiques et des cochers, ont été entendus. M. Delalé a quitté le bureau de police à 4 heures. Le samedi il n'y a plus de transfert de prisonniers, à Lille, après une heure de l'après-midi; mais exception a été faite pour Cattoire et Mathieu, qui sont partis par le train de 6 heures, sous la conduite de deux gendarmes. Le trajet de la prison à la gare s'est fait en voiture.

Une triste histoire. — A 1 h. 1/2 du matin, dans la nuit de vendredi à samedi, on a trouv